



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:
 Parks Canada Agency
 220 4 Ave SE, Suite 720
 Calgary, AB T2G 4X3

AMENDMENT / MODIFICATION

004

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
220 4 Ave SE, Suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title-Sujet Centre des opérations du camping de Lake Louise – parc national Banff	
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-18-0568/A	Date: 6 mars 2019
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-19-00864219	Amendment No. - N° de la modif. 4
Solicitation Closes:	
at – á 02:00 PM	on – le 12 mars 2019
Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Rebecca Chen rebecca.chen2@canada.ca	
Telephone No. - No de téléphone (587) 439-3529	Fax No. – No de FAX: 1-866-246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:	
See Herein – Voir ici	

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 04

La présente modification vise à distribuer les questions et réponses.

A) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q20 Je n'ai pas pu trouver dans le devis ou les plans une profondeur de broyage ou d'exposition aux agrégats (p. ex. sel et poivre, granulats moyens ou pleine grandeur) ou est-ce basé sur une maquette de ces options?

R20 Voir section 09 66 13. Granulat moyen avec une brillance semi-brillante. Se reporter au dessin S002 pour la taille des granulats sous la rubrique « Controlled Concrete ».

Q21 À la page 3, de la section sur le polissage de béton, paragraphe 2.2.1, il est écrit « 1500 Grit » et « Semi Polish », mais le grain 1500 est un fini très brillant. Veuillez préciser?

R21 Le grain minimal est de 800 pour un polissage moyen. Enlever le « 1500 Grit » de la section 09 66 13, paragraphe 2.2.3.1.

Q22 Également sur le dessin A501- Room Finish Schedule, il est indiqué :

« (Exposed Concrete Finish CW Sealant.) for rooms 100,101,102,103,104,105 &108 »

« (Exposed Concrete Finish CW Hardener/Sealant) for rooms 106,107 &109 »

Je présume que ces zones sont la seule différence entre le Béton Poli en question et un durcisseur appliqué par le finisseur de béton?

R22 C'est bien ça

Q23 Le tableau « Building Information and Code Review » du dessin A001 indique que le système d'alarme d'incendie n'est pas nécessaire, mais les dessins électriques montrent le système d'alarme incendie. Un système d'alarme incendie est-il requis ?

R23 Oui, un système d'alarme incendie est requis. La base de conception de la série IO de EST Life Safety and Communications. Voir les documents sur l'électricité pour des plans et devis détaillés.

Q24 n ce qui concerne l'alarme de sécurité, le détail 2/E200 indique 2/E200 indique une alimentation pour armoire de sécurité et un panneau de sécurité, mais il n'y a aucune spécification sur le type d'alarme de sécurité. Des alarmes de sécurité sont-elles requises dans le cadre de ce projet ou Parcs Canada prévoit-il embaucher son propre installateur d'alarmes de sécurité ?

R24 Voir la réponse 23 ci-dessus.

Q25 Pouvez-vous confirmer la structure de la chaussée ? Je ne vois pas l'épaisseur ni la structure de gravier prescrits. De plus, le seul détail concernant la structure du trottoir est le détail 3/S003 pour les tabliers - veuillez nous les fournir ou nous donner plus de précisions.

A25 Voir la modification 3 – B) Modification du dossier d'appel d'offres pour les spécifications de la chaussée. Voir les dessins S001 et S002 pour spécifications du béton. Se reporter à la section 32 13 13 13, Concrete Paving, Sidewalks and Curbs and Gutters, pour les spécifications de finition des trottoirs.

Q26 1. Le dessin A201, note principale 3, demande une planche de garniture en fibre-ciment. Mais d'après les détails 2 et 3 du dessin A402, les boiseries nécessitent un bois d'ingénierie traité. Mais d'après les détails 2 et 3 du dessin A402, les boiseries nécessitent un bois d'ingénierie traité. 2. Le dessin no A201, note principale 4, demande une bordure de toit en fibre-ciment. Mais selon les détails 1 et 7 du dessin # A402, la bordure de toit doit être en bois d'ingénierie traité. 3. Détail 7 du dessin A402, y a-t-il des solins métalliques au bas de la sous-bordure de toit?

R26 Le bois d'ingénierie composite traité et les revêtements en fibre-ciment sont tous deux des applications acceptables pour les revêtements et les garnitures.

Q27 Notre sous-traitant en recouvrement de fenêtres demande si les fenêtres L7 et L8 doivent être couvertes ?

R27 Se reporter à la réponse 6 de la modification 3.

Q28 Existe-t-il un plan de nivellement arpenté qui indique les niveaux existants et finis afin de déterminer

le volume de remblai qui pourrait être nécessaire ?

R28 Se reporter au tableau Site Plan Location Makers du dessin A100 table et au dessin G101 pour les renseignements connus sur les levées du site.

Q29 Quelles sont les profondeurs des graviers de la couche de forme, de la couche de base et de l'asphalte pour les routes et les aires de stationnement ?

R29 Veuillez-vous reporter à la modification 3 - B) Modification du dossier d'appel d'offres pour les spécifications de la chaussée.

Q30 Veuillez fournir une spécification pour les revêtements de sol en béton - doivent-ils être en béton poli ou simplement finis à la truelle d'acier?

R30 Voir la section 09 66 13, paragraphe 2.2, Equipment

Q31 Sommes-nous autorisés à installer une remorque sur le site ? Y a-t-il de l'électricité à notre disposition ou pouvons-nous installer un poteau électrique?

R31 Les remorques pour la construction et/ou les activités de bureau sont permises. Il n'y a actuellement aucun service électrique disponible sur place. Veuillez-vous référer à la section de devis 01 51 00, ainsi qu'à la feuille de dessin E100.

Q32 Pouvez-vous me dire quel mélange de semences indigènes devrait être considéré pour ce projet, en ce qui concerne la section de devis sur l'ensemencement hydraulique?

R32 Le mélange de semences indigènes à utiliser est le suivant :

Agrostis scabra, foin fou, 40%

Poa palustris, pâturin palustre, 40%

Agropyron trachycaulus, agropyre à barbes, 20%

Q33 Le tableau de finition des locaux pour ce projet montre un comptoir en stratifié de plastique et en corian dans le local 106 - Atelier/aire de travail, mais je ne vois aucun sur le plan ou dans les élévations. Veuillez confirmer que cette pièce n'a pas d'ouvrages de menuiserie.

R33 C'est exact, le local 106 n'a pas d'ouvrages de menuiserie. Enlever le comptoir en stratifié de plastique et en corian pour le local 106 dans le tableau de finition.

Q34 Pourrions-nous obtenir des éclaircissements sur le matériau WT-1 ? On dirait un panneau mural en carreaux préfabriqués. Est-ce que c'est ce qui est prévu pour ce projet?

R34 Exact, le produit WT-1 était prévu. D'autres carreaux de métro similaires de 3 x 6 po (sans panneau) sont acceptables.

Q35 Les zones bétonnées du site doivent-elles être conformes aux dessins A101 et S100 ou au dessin G101 ? Si elles doivent être conformes au dessin G101, les dimensions peuvent-elles être fournies ?

R35 Voir le dessin A101 pour les dimensions du trottoir et du tablier en béton.

Q36 Les dessins indiquent des pierres de Rundle de 100 mm avec un espace d'air. Le devis indique des pierres préfabriquées. En général, les pierres fabriquées n'ont pas besoin d'espace d'air. Pouvons-nous obtenir une vérification sur le type de pierre utilisée. S'agit-il d'une pierre réelle semblable à celle de la carrière Thunderstone?

R36 L'intention est d'utiliser de la pierre véritable comme celle de la carrière Thunderstone.

Q37 Le dessin A100 indique que nous devons enlever la végétation de 1 m à l'extérieur des zones asphaltées et à 3 m à l'extérieur de l'empreinte du bâtiment. Doit-on le remettre en état paysager une fois la construction terminée ? Et si oui, avec quels matériaux ?

R37 Aucun aménagement paysager particulier n'est requis, si ce n'est un nettoyage adéquat du site, la répartition de la terre végétale et l'ensemencement. Se reporter à la section 32 91 19 13, Topsoil Placement and Grading.

Q38 Le dessin A001 indique que les dalles de plancher F2 et F3 doivent être finies selon les prescriptions. Le devis énumère à la fois les scellants et les durcisseurs, mais sans indiquer lesquels seront utilisés sur quelle dalle. Veuillez préciser.

R38 Un scellant doit être utilisé sur toutes les dalles de béton, y compris les applications extérieures (F-1,

F-2 et F-3). Un durcisseur doit être utilisé dans le garage et l'aire de matériel et d'entreposage (F-2).

Q39 Les dessins structuraux montrent des corbeaux de béton pour soutenir la pierre de Rundle à divers endroits. Ces corbeaux doivent-ils être coulés d'une seule venue avec les murs, ou peuvent-ils être ajoutés plus tard?

R39 De préférence, les corbeaux en béton doivent être d'une seule venue avec le mur tel que détaillé. L'ajout ultérieur d'un corbeau en béton est acceptable à condition qu'il soit prouvé qu'il répond à l'intention structurale de porter la charge de la pierre au-dessus et que le joint ne s'affaiblisse pas avec le temps.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.